SIAEP DE LA BASSE-LIMAGNE

REUNION DU COMITE SYNDICAL

DU 18 MARS 2021

COMPTE-RENDU

<u>Présents</u> : voir liste jointe.

<u>Participaient à la réunion</u> :

- **Monsieur Jean-Luc ABELARD, Directeur adjoint Semerap,**
- **Monsieur MIALON, responsable technique du Syndicat,**
- **Mesdames TOURGON et LITSCHGY, Secrétaires du Syndicat.**
- **Julien SAILLARD, CEN Auvergne**

En raison de la crise sanitaire, et de la prolongation de l'état d'urgence, le quorum est ramené à 1/3 des membres du Comité syndical. De plus, chaque délégué peut recevoir deux pouvoirs.

Quorum : 30
Nombre de présents : 63
Nombre de voix exprimées (présents + pouvoirs) : 71

Introduction du Président :

Monsieur le Président présente les excuses de Mme Lindron, notre nouvelle CDL. Il remercie Monsieur Jean-Luc ABELARD, directeur adjoint Semerap, pour sa présence.

Il passe ensuite à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu du comité du 12 décembre 2020

<u>Observations :</u> Pas d'observations

<u>VOTE</u> :
Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0

2. Présentation par le CEN Auvergne de l'étude de faisabilité de restauration de la dynamique sur l'ile des Bravards à Limons

La présente étude concerne une protection de berge (enrochements) située sur les communes de Limons et Charnat en amont du point de Limons (RD 63), au niveau des lieux-dits de l'Ile des Bravards en rive droite et des Moussouves en rive gauche.
L'objet de l'étude de faisabilité est d'étudier finement le fonctionnement hydromorphologique de l'Allier au niveau du site, de diagnostiquer les enjeux écologiques et socio-économiques du site, d'identifier au travers de la concertation la faisabilité socio-politique de la restauration et, le cas échéant si tous ces éléments confirment la faisabilité, de définir les travaux, leur coût et leur contexte réglementaire pour évaluer l'efficience de la restauration de la dynamique latérale sur le site.

Le CEN aura besoin de l'avis du Syndicat sur le projet, ainsi que de celui du SIAEP Sioule et Morge.

Monsieur le Président : Sioule et Morge est d'accord avec le projet et suivra l'avis du SBL. Et ils pensent même nous vendre les parcelles concernées.

DEBATS :

Monsieur MOREL : La dernière réunion Natura 2000 à laquelle il a participé lui a fait un peu peur. Il a besoin d'être rassuré sur le fait que ça n'amènera pas d'inondations… il faut plus de précisions.

Monsieur SAILLARD : le projet a été approuvé par les élus de Maringues à l'issue de l'enquête publique. On est sur des protections de berge et non des digues, donc il n'y a pas de risque d'inondation supplémentaire. La suppression des enrochements pourrait peut-être même avoir un effet légèrement positif sur les petites crues.

Monsieur LEVI-ALVARES : Peut-on avoir une idée sur le financement possible de l'opération ?

Monsieur SAILLARD : Financement 60 % agence de l'eau ; 20 % Europe ; 20 % AURA.

Monsieur MACIAN : Peut-on avoir des précisions sur la Boucle du Buisson à Pont-du-Château ? Quels sont les scenarios et les risques ?

Monsieur SAILLARD : Il s'agit d'un secteur où l'Allier est moins mobile, mais les berges sont plus pentues donc il y a plus de risque d'érosion. La rivière est très proche des premiers puits de captage. L'enrochement est ancien, et a peut-être été prévu pour protéger la ligne à haute tension. On a peut-être la possibilité de déplacer cet enrochement pour protéger les captages. Mais attention, cela risque de renvoyer la rivière sur la berge opposée, où il y a aussi des captages.

Monsieur CIBERT-GOTON : il y a un retour du castor européen sur l'Allier, est ce que cet animal peut poser des problèmes sur la rivière ?

Monsieur SAILLARD : aujourd'hui, il est bien présent, il a recolonisé mais il ne fait pas de barrage, contrairement à son cousin américain.

Monsieur le Président remercie de CEN Auvergne pour leur travail.

VOTE :
Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0

3. Relevé des décisions prises en Bureau :

Bureau du 21 Janvier :

- **MUR-SUR-ALLIER – CHEMIN DE LA GONDOLE - TRAVAUX AEP** – Marché subséquent n° 20 : Validation du choix de l'entreprise et autorisation signature du marché,

- **AAC – Campagne de prélèvements 2021** : Autorisation signature de la convention de répartition financière.

Bureau du 18 février :

- **Lancement consultations sur le secteur CAM (MS25) :**
  - Rue de la Jarzy – BLANZAT (270 m conduite + 8 branchements) : 62 600 € HT,
  - Impasse de la Chabanelle – LEMPDES (125 m conduite + 15 branchements) : 34 000 € HT,
  - Rue de la Champignognière – PONT DU CHATEAU (17 branchements) : 22 800 € HT,
  - Rue du 19 mars 1962 – LEMPDES (32 branchements) : 39 400 € HT,
  - Rue Pierre Senard – AULNAT :(170 0 conduite + 15 branchements) : 53 000 € HT,

- **Groupement de commande SBL – SIAREC – Commune de Chauriat,**

- Attribution du **marché subséquent n° 21** relatif aux travaux AEP de Billom, Bouzel, Pont du Château**, à l'entreprise SADE, pour un montant de 259 194.10 € HT**

- **Attribution du marché subséquent n° 22** relatif aux travaux AEP de Aulnat, Bort l'Etang, Malintrat, **à l'entreprise ROBINET, pour un montant de 252 496.66 € HT.**

- **Attribution du marché subséquent n° 23** relatif aux travaux AEP de Luzillat, Saint-Ignat, Vertaizon **à l'entreprise ROBINET pour un montant de 291 411.50 € HT,**

- **Attribution du marché subséquent n° 24** relatif aux travaux AEP de Bort l'Etang, Chavaroux, Maringues et Saint-André le Coq, **à l'entreprise SADE, pour un montant de 453 946.10 € HT.**

4. FINANCES :

BUDGET PRINCIPAL EAU :

Compte de Gestion et Compte Administratif 2020

Les résultats du **compte de gestion 2020** dressé par la perception pour l'exercice 2020 du budget principal « eau » sont identiques au compte administratif du Syndicat.

VOTE :
Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0

Les résultats sont les suivants :

	RESULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	918 444.79 €		- 37 103.75 €	3531 060.06 € 1108 995.22 €	- 2422 064.84 €	- 1540 723.80 €
FONCT	3888 320.20 €	2087 481.01 €	4211 607.52 €			6012 446.71 €

Monsieur le Président sort de la salle. Monsieur DAUPHANT, 1er vice-président, fait voter le Compte administratif 2020.

VOTE :
Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0

Affectation du résultat 2020 :

L'affectation du résultat 2020 est prévue comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	6012 446.71 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1540 723.80 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	4471 722.91 €
Total affecté au c/ 1068 :	1540 723.80 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

VOTE :
Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0

Vote des subventions aux associations

Il est proposé de renouveler le versement de la participation du Syndicat, sous forme de subvention annuelle :

- A l'association du personnel des syndicats, pour un montant de **1 000 €,**
- À l'association Vivre en Brousse, pour un montant de **12 900 €.**

VOTE :
Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0

Vote de la provision pour charges

La DUP du captage d'Argnat est en voie d'achèvement. Dans le dossier de DUP, l'ARS a demandé au syndicat de faire chiffrer par le bureau d'études le coût de la construction d'une usine de reminéralisation, pour contrer l'agressivité de l'eau distribuée. Le bureau d'études a estimé le projet à environ 10.000.000 €. Cette demande de l'ARS ne présente pas à ce jour de caractère obligatoire, mais elle pourrait le devenir d'ici quelques années.

C'est pourquoi le syndicat souhaite inscrire à son budget 2021, et dans les années à venir, une provision pour risques et charges à hauteur de 2.000.000 € pour 2021. Cette dépense sera portée

au compte 6815 « autres provisions pour risques et charges » au BP 2021 (opération semi-budgétaire - compte 158 en Trésorerie).

VOTE :
Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0

Vote de la durée d'amortissement des frais d'études non suivis de travaux (et frais d'insertion)

Suite au transfert du Syndicat à la trésorerie de Thiers, celle-ci nous a fait plusieurs remarques concernant notamment des amortissements à réaliser.

Le Syndicat doit amortir 3 dépenses laissées aux comptes 2031 et 2033, et qui ne sont pas suivies de travaux.
Pour cela, il faut fixer la durée d'amortissement de ces études et insertions. La Trésorerie propose une durée de 5 ans.

VOTE :
Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0

Vote du rattrapage des amortissements du compte 4817

La Trésorerie de Thiers nous a signalé un montant figurant au compte 4817, qui aurait dû être amorti par le Syndicat. Le syndicat n'a pas su retrouver de quoi il s'agit.
Après recherche de leur part, il apparaît que la somme était déjà dans les comptes avant 2009.

A leur demande, il faut régulariser cet amortissement, en le passant en une fois au budget 2021, avec les écritures suivantes : dépense de fonctionnement c/ 6862 chapitre 042 + recette d'investissement c/ 4817 chapitre 040, pour un montant de 341 044,13 €.

VOTE :
Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0

Budget Primitif 2021

Le budget primitif EAU 2021 s'équilibre :

- En exploitation à : **8 535 483,56 €,**
- En investissement à **: 11 196 940,22 € (***avec les RAR 2020).*

Information transmise en séance par Monsieur le Président :

Depuis 1984, une enquête publique est ouverte sur la Source d'Argnat. L'ARS souhaiterait la construction d'une usine de traitement de reminéralisation. Le coût avoisine les 10 Millions

d'Euros. Pour ce faire, comme on a un excédent, le SIAEP souhaite mettre une provision d'environ 2 millions tous les ans au cas où le syndicat aurait l'obligation de construire cette usine. L'affectation est faite conformément à l'avis du Trésor Public avec un réel motif pour pouvoir répondre à la demande de l'ARS.

DEBATS :

Madame … : Peut-on avoir une information sur les charges du personnel qui ont fortement augmenté, ainsi que l'indemnité des élus ?

Monsieur le Président : au niveau du personnel, comme il est indiqué dans l'ordre du jour, nous allons ouvrir un poste de technicien donc son salaire est inclus dans le budget. Concernant le budget « indemnité des élus », l'an dernier depuis mars 2020, il ne restait que deux VP sur la globalité, les autres n'étant pas réélus. Pour 2021, la somme est prévue pour 6 VP alors qu'aujourd'hui, nous avons 5 VP, le temps que le problème des élections à Pont du château soit réglé afin de pouvoir ce poste. La somme a été budgétisée sur la totalité de l'année et sur 6VP.

Monsieur LEVI-ALVARES : il y a une baisse de recettes d'eau de 900 000 € environ entre 2020 et 2021.
Monsieur le Président : On minimise toujours volontairement les recettes et on augmente les dépenses, pour ne pas avoir de mauvaises surprises. Le montant prévu en recette est celui calculé en fonction du nombre de m3 que l'on devrait vendre et la recette qui en découle, mais on a parfois de bonnes surprises.

Madame QUINTON : en fin d'année, il faudra peut-être une DM pour régulariser les indemnités d'élus ?
Monsieur le Président : en principe, on prend une délibération s'il manque des crédits, ce qui ne devrait pas être le cas. On ne prend pas nécessairement de DM s'il y a des crédits en trop.

Question : combien y a-t-il d'années de décalage sur le FCTVA ?
Monsieur le Président : actuellement 2 ans. Cela devrait changer dans les années à venir pour passer à 1 année voir l'année en cours.

Monsieur LEVI-ALVARES : le syndicat ne pourrait pas avoir un budget TVA comme les régies ?
Monsieur le Président : non, ce n'est pas possible. Ce n'est pas de la volonté du SBL, c'est obligatoire.

VOTE :
Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0

BUDGET ANNEXE SPANC :

Compte de Gestion et Compte Administratif 2020

Les résultats du **compte de gestion 2020** dressé par la perception pour l'exercice 2020 du budget annexe « SPANC » sont identiques au compte administratif du Syndicat.

VOTE :
Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0

Le **compte administratif** du budget annexe « SPANC » 2020 a été présenté en séance.

Monsieur le Président sort de la salle. Monsieur DAUPHANT, 1er vice-président, fait voter le Compte administratif 2020.

VOTE :
Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0

Le Syndicat propose de reprendre les résultats 2020 au budget primitif 2021 pour un montant de **5 971,68 €**.

VOTE :
Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0

Budget Primitif 2021

Le budget primitif SPANC 2021 s'équilibre :

- En exploitation à : **13 971,68 €**

VOTE :
Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0

Remerciements ont été donnés aussi bien par Guillaume DAUPHANT que René LERMERLE auprès du personnel sans qui tout cela ne pourrait se faire.

5. Rachat de la parcelle W189 à LEMPDES à L'EPF SMAF.

L'EPF-SMAF doit rétrocéder au Syndicat la parcelle W189 à Lempdes, dont l'amortissement est terminé.

Le prix de cession + les frais s'élèvent à 1 635,05 € TTC. Le Syndicat a déjà réglé à l'EPF la somme de 1 300 € par le biais des participations. Il reste donc 335,05 € à régler.

Le Comité devra prendre une délibération afin de valider cette opération.

VOTE :
Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0

6. Ouverture d'un poste pour le recrutement d'un technicien :

Comme expliqué lors du débat d'orientation budgétaire en décembre 2020, il est proposé de lancer la procédure pour le recrutement d'un technicien de catégorie B pour étoffer notre service technique et dégager du temps à Nicolas à qui il est demandé de nouvelles charges de travail. Le profil recherché est présenté en séance.

VOTE :
Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0

7. Validation de l'avenant du marché compteur :

Après plusieurs échanges, nous sommes tombés d'accord avec la SEMERAP sur la facturation des années 2017-2018-2019 et sur l'avenant concernant Saint Julien de Coppel. Cela se solde par une moins-value de 185 966,26 € HT.

Après déduction de la pose des compteurs de Saint Julien de Coppel pour un montant de 107 035,36 € HT. Il reste une moins-value de 78 931,20 €HT qui sera versée après la validation de cet avenant.

Cet avenant prolonge aussi le marché initial au 3 juin 2021 car avec la COVID il n'est pas entièrement terminé, il reste à ce jour 1098 compteurs à remplacer sur ce marché. (Document en **annexe 6**).

VOTE :
Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0

8. Financement extension des réseaux :

Pour faire suite au comité syndical et aux derniers bureaux, nous vous proposons une nouvelle version de la procédure concernant les extensions de réseaux.

Il est nécessaire d'inscrire au budget une somme de 55 000 € et d'inscrire le nombre d'extensions par commune prise en charge par le SBL.

DEBATS :

Madame … : Comment est déterminé le nombre d'extensions par communes ? Est-ce un nombre moyen ? Si une commune a 2 extensions dans l'année, comment cela se passe-t-il ?

Monsieur le Président : Il s'agit plus d'une limite morale. Cette dernière est liée également à la somme annuelle. Deux critères ont été mis en place. S'il y avait 2 demandes de la même commune, et que le plafond n'était pas atteint, on pourrait faire valider en bureau ou comité la 2ème demande. C'est pour donner un ordre de grandeur.

VOTE :
Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0

9. Accord cadre pour les travaux :

Un accord cadre à marchés subséquents relatif à des travaux de renouvellement et de renforcement de réseaux d'eau potable a été conclu en juin 2017 pour une durée maximale de 4 ans.

Le SIAEP de la Basse Limagne avait fait le choix d'un accord cadre à marchés subséquents avec 3 attributaires, qui permettait une rapidité et une facilité de consultation, notamment dans le cas de travaux supplémentaires urgents.

Le syndicat est satisfait de ce mode d'accord cadre qui lui a permis d'être réactif et compétitif à chaque fois que des travaux imprévus ont dû être réalisés.

L'accord cadre arrive à échéance fin juin 2021. Une consultation devra être lancée pour un nouvel accord cadre à marchés subséquents.

Il vous est proposé de faire deux accords-cadres travaux en fonction de la situation géographique des travaux envisagés :

- **Accord-cadre SBL -SIAREC :**
  Groupement de commandes en vue de la passation d'un marché accord cadre travaux à marchés subséquents pour les travaux d'eau potable, travaux d'assainissement des eaux usées et travaux d'assainissement des eaux pluviales.

  Cet accord cadre sera applicable sur le périmètre commun des syndicats SIAEP de la Basse Limagne et du SIAREC (17 communes en commun)

Groupement de commandes : SBL + SIAREC + les communes et collectivités compétentes en eaux pluviales.

- **Accord-cadre sur le reste du territoire du SIAEP de la Basse Limagne :** SBL seul

On propose de lancer la procédure de consultation pour les 2 accords cadre travaux à marchés subséquents présentés ci-dessus afin de retenir 5 attributaires par accords cadre.

Une convention de groupement de commandes sera établie entre les différents maîtres d'ouvrages pour l'accord-cadre SBL-SIAREC.

DEBATS :

Monsieur LEON : Il resterait ensuite à faire la même chose avec le SIEG.

Monsieur le Président : c'est un chantier trop important. Nous allons aller étape par étape. On va déjà essayer avec le SIAREC et les communes adhérentes.

VOTE :
Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0

10. Attribution Marché subséquent n° 25

Dans le cadre des travaux de voirie et de réseaux devant être réalisés par Clermont Auvergne Métropole, des travaux d'alimentation en eau potable sont prévus.
Ci-dessous la liste des chantiers :

- **Rue de la Jarzy – BLANZAT** (270 m conduite + 8 branchements) : 62 600 € HT,
- **Impasse de la Chabanelle – LEMPDES** (125 m conduite + 15 branchements) : 34 000 € HT,
- **Rue de la Champignonnière – PONT DU CHATEAU** (17 branchements) : 22 800 € HT,
- **Rue du 19 mars 1962 – LEMPDES** (32 branchements) : 39 400 € HT,

Le syndicat a consulté les 3 attributaires de l'accord-cadre pour un marché subséquent N°25.

Après analyse des offres, il est proposé **d'attribuer le Marché subséquent n° 25** : Travaux AEP de Blanzat, Lempdes, Pont-du-Château **à l'entreprise SADE pour un montant de 143 066.71 € HT**

Les membres du comité devront délibérer afin d'autoriser Monsieur le Président à signer ce marché subséquent n° 25.

VOTE :
Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0

11. DIVERS TRAVAUX – VALIDATION DU PROJET – LANCEMENT DE LA CONSULTATION MS26 :

Dans le cadre des travaux de voirie et de réseaux devant être réalisés par Clermont Auvergne Métropole, des travaux d'alimentation en eau potable sont prévus. Le montant du projet s'élève à 129 500 € HT.

- **PONT DU CHATEAU - Chemin du Chambon : 275 m conduite + 20 branchements : 64 000 € HT**
- ~~**GERZAT - Rue Salengro – 220 m conduite + 20 branchements : 65 500 € HT**~~

Chantier de Gerzat annulé donc AEP ne sera pas fait.

Le Comité syndical doit donc délibérer afin d'autoriser le lancement de la consultation pour ces travaux à l'aide de l'accord cadre travaux.

VOTE :
Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0

12. DIVERSES CONVENTIONS DE GROUPEMENT DE COMMANDE :

a. Groupement de commande pour travaux à CHAS

Des travaux AEP doivent être réalisés à CHAS (rue du Château d'eau + chemin de la cote), en même temps que les travaux d'assainissement prévus par le SIAREC.

Le projet de travaux AEP a été élaboré par la Maitrise d'œuvre interne du SBL, dans le cadre de travaux « non subventionnés ». Le montant du projet de travaux s'élève à 77 000 € HT

Afin de faciliter l'exécution de ces travaux, il serait souhaitable de faire un groupement de commandes, entre le SIAEP de la Basse Limagne et le SIAREC, chaque partie restant maître d'ouvrage de ses travaux.

Une convention relative à ce groupement de commandes sera établie entre les 2 parties, fixant les modalités du groupement.

Une consultation commune pour les travaux AEP et les travaux d'assainissement sera lancée par le SIAREC (coordonnateur du groupement de commandes).

Un délégué doit alors être désigné afin de représenter le syndicat à la CAO.

Le Comité doit délibérer afin de :

- Valider le projet relatif aux travaux AEP à réaliser à CHAS, rue du Château d'eau et rue de la Cote
- Donner son accord pour un groupement de commande,
- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement, ainsi que les pièces relatives à la consultation,
- Désigner un délégué pour la CAO.

Choix du délégué : Mme Couperier, commune de Chas

VOTE :
Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0

b. Groupement de commande pour travaux à MARINGUES

Des travaux AEP doivent être réalisés à MARINGUES (Route de Clermont Ferrand Tranche 1), en même temps que les travaux d'assainissement prévus par la mairie de Maringues.

Le projet de travaux AEP a été élaboré par EGIS EAU, dans le cadre du programme de travaux subventionnés. Le montant du projet de travaux s'élève à 118 877 € HT

Afin de faciliter l'exécution de ces travaux, il serait souhaitable de faire un groupement de commandes, entre le SIAEP de la Basse Limagne et la commune de Maringues, chaque partie restant maître d'ouvrage de ses travaux.

Une convention relative à ce groupement de commandes sera établie entre les 2 parties, fixant les modalités du groupement.

Une consultation commune pour les travaux AEP et les travaux d'assainissement sera lancée par le SIAEP de la Basse Limagne (coordonnateur du groupement de commandes).

Un délégué doit alors être désigné afin de représenter le syndicat à la CAO.

Le Comité doit délibérer afin de :

- Donner son accord pour un groupement de commande,
- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement, ainsi que les pièces relatives à la consultation,
- Désigner un délégué pour la CAO.

Choix du délégué : Mr Tixier de Maringues

VOTE :
Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0

c. Groupement de commande pour travaux à BILLOM (MOE + Travaux)

Des travaux AEP doivent être réalisés à BILLOM (rue des Voûtes + rue des petites Voûtes), en même temps que les travaux d'assainissement prévus par le SIAREC et les travaux de voirie prévus par la commune de BILLOM.

Afin de faciliter l'exécution de ces travaux, il serait souhaitable de faire un groupement de commandes, entre le SIAEP de la Basse Limagne, le SIAREC et la commune de BILLOM, chaque partie restant maître d'ouvrage de ses travaux.

Une convention relative à ce groupement de commandes sera établie entre les 3 parties, fixant les modalités du groupement.

- Convention de groupement de commandes pour la Maitrise d'œuvre
- Convention de groupement de commandes pour les travaux

Une consultation commune pour la Maitrise d'œuvre sera lancée par le SIAREC (coordonnateur du groupement de commande). Dans un second temps, une consultation commune pour les travaux sera lancée par le SIAREC.

Un délégué doit alors être désigné afin de représenter le syndicat à la CAO.

Le Comité doit délibérer afin de :

- Donner son accord pour un groupement de commande (MOE + Travaux),
- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention de groupement, ainsi que les pièces relatives à la consultation,
- Désigner un délégué pour la CAO.

Choix du délégué : Daniel DUMAS de Billom

VOTE :
Pour : 71
Contre : 0
Abstention : 0

13. INFORMATIONS DIVERSES :

- Olivier JAUZY a annoncé son départ 1er avril après 10 ans de mise en disponibilité de la fonction publique.
  Une réflexion est en cours sur la mise en place de la nouvelle direction.
  L'intérim sera assuré par Jean-Luc ABELARD.

- Une négociation est en cours avec le syndicat Sioule et Morge qui a fait parvenir à la Semerap près de 2,5 M€ de titres de recette. Selon les calculs de la SEMERAP environ 400 000 € seraient dûs. Le delta est très élevé et au bout des trois réunions de négociation un accord a du mal à être trouvé entre la SEMERAP et SIAEP Sioule et Morge.

- Le Syndicat va écrire à la Semerap en recommandé avec AR pour demander la révision de notre contrat d'affermage. On va adapter le contrat à ce qui peut être fait et coller au plus juste à ce qui est fait.

- Le règlement intérieur doit être voté au mois de juin. Une commission ad'hoc sera convoquée sous peu.

- Le syndicat départemental de l'eau : Pour le moment c'est à l'état de projet. Nous serons vigilants quant à sa mise en place et son adhésion.
  La loi Notre prévoit que toutes les communes d'un même EPCI devraient payer le même prix l'eau. L'harmonisation de prix est loin d'être simple.

- A Blanzat il y a un problème de pression d'eau et notamment sur les bornes d'incendie ?
  Le dimensionnement de conduite est prévu au départ sur le nombre de branchements initiaux. Toutefois lors de l'élaboration du PLU les communes devraient associer le SIAEP afin que ce dernier puisse émettre des alertes pour éviter que les habitants ainsi que le réseau d'incendie se trouvent dépourvus de la pression nécessaire. Il est important de ne pas dépasser une certaine hauteur pour les constructions par rapport au château d'eau.

Monsieur MIALON : Cela a été vu avec Monsieur le Maire, qui doit envoyer un mail avec les maisons qui posent problème, pour pouvoir envoyer Semerap faire un relevé. Solution : installer des surpresseurs, mais cela a un coût donc ça doit être étudié.

Monsieur le Président souhaite vraiment que le syndicat soit associé par les communes lors des modifications de PLU, pour pouvoir limiter les hauteurs de construction par rapport aux réservoirs existants.

Monsieur LEON : la pression de service est bien de 0.5 bars minimum ?

Monsieur le Président : oui, c'est bien ça.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h23.

A Luzillat, le 18/03/2021

Le Président,

René LEMERLE

SIAEP DE LA BASSE LIMAGNE
38, Les Fours à Chaux
63390 JOZE
Tel : 04.73.68.62.38
siaep.basse-limagne@wanadoo.fr